

Votre contrat de fourniture d'électricité 100% verte comprend les présentes conditions tarifaires ainsi que le formulaire Lampiris complété par vos soins et les conditions générales de Lampiris accessibles sur le site www.lampiris.be.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitué(s) de 3 parties :

- (1) Le coût de l'énergie
- (2) Le prix de distribution (versé à votre GRD)
- (3) Les impôts, taxes et contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Type de compteur	Energie (c€/kWh)			Redevance fixe (€/an)	Cotisation verte et coûts de cogénération [2014] (c€/kWh) ⁽²⁾
	Jour	Nuit	Exclusif nuit		
Mono-horaire	6,6740	-	-	35,03	1,7161
Bi-horaire	7,6089	5,7609	-	35,03	1,7161
Mono-horaire et exclusif nuit	6,6740	-	5,6457	35,03	1,7161
Bi-horaire et exclusif nuit	7,6089	5,7609	5,6457	35,03	1,7161

-16,7 %

Votre intercommunale	Frais de distribution ⁽³⁾ (c€/kWh)				Frais de transport ⁽³⁾ (c€/kWh)	Location compteur ⁽⁴⁾ (€/an)
	Mono horaire ⁽⁵⁾	Jour ⁽⁶⁾	Nuit ⁽⁶⁾	Exclusif nuit		
GASELWEST VL	13,2177	13,2177	8,5980	2,1165	1,4789	6,0204
IMEA	7,6578	7,6578	5,3222	1,5861	1,5020	6,0204
IMEWO	10,2819	10,2819	6,7895	1,7846	1,5832	6,0204
INFRA WEST	9,0964	9,0964	5,8955	3,9059	1,7752	5,5650
INTERGEM	11,5704	11,5704	8,0193	1,7378	1,6497	6,0204
INTER-ENERGA	8,8364	8,8364	5,9489	2,5064	1,6497	5,5650
ORES (Voeren) - ex INTERMOSANE VL	9,6360	10,1828	6,2715	5,2662	1,9790	14,3634
IVEG	10,1464	10,1464	7,3508	3,4397	1,9419	5,5650
IVEKA	9,3792	9,3792	6,5529	1,6714	1,4011	6,0204
IVERLEK	10,3380	10,3380	6,9646	1,9368	1,5001	6,0204
PBE VL	8,9284	8,9284	7,2988	3,6324	1,6745	14,4474
SIBELGAS	9,0725	9,0725	6,3009	1,8937	1,4247	6,0204

Taxes, redevances, cotisations et surcharges ⁽⁷⁾			
Votre intercommunale	Taxe sur l'énergie (c€/kWh)	Cotisation fédérale ⁽⁸⁾ (c€/kWh) + Cotisation clients protégés	Total TVAC (c€/kWh)
GASELWEST VL	0,2024	0,268	0,4704
IMEA	0,2024	0,2663	0,4687
IMEWO	0,2024	0,2612	0,4636
INFRA WEST	0,2024	0,2676	0,47

INTERGEM	0,2024	0,2684	0,4708
INTER-ENERGA	0,2024	0,2684	0,4708
ORES (Voeren) - ex INTERMOSANE VL	0,2024	0,285	0,4874
IVEG	0,2024	0,2666	0,469
IVEKA	0,2024	0,2643	0,4667
IVERLEK	0,2024	0,2643	0,4667
PBE VL	0,2024	0,2719	0,4743
SIBELGAS	0,2024	0,2615	0,4639

Lampiris offre à ses clients une électricité 100% verte. C'est un engagement de toujours, résolument tourné vers l'avenir. D'année en année, Lampiris a démontré qu'elle respectait les critères pour être reconnue "100% verte". Lampiris garantit aux clients signant un contrat 100% vert que cet engagement sera respecté pendant la durée de leur contrat.

⁽¹⁾ Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture d'électricité avec une consommation annuelle de moins de 50 Mwh.

⁽²⁾ Ce montant a été calculé conformément à l'article 10.1.15 du Décret Energie et couvre certains frais effectivement exposés par Lampiris afin de respecter ses obligations en matière de certificats verts et de cogénération de qualité.

⁽³⁾ Versé à votre Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD). Tarifs de réseau tels qu'approuvés par la CREG et publiés par les GRD compétents.

⁽⁴⁾ Location mensuelle du compteur ou activité de mesure et de comptage.

⁽⁵⁾ Applicable aux compteurs avec une puissance de raccordement \geq 36 kVA.

⁽⁶⁾ Applicable aux compteurs avec une puissance de raccordement $<$ 36 kVA.

⁽⁷⁾ Les contributions, taxes et surcharges telles qu'en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.creg.be). Toute modification des taxes, cotisations ou contributions sera répercutée au client sans majoration.

⁽⁸⁾ Le produit de cette cotisation fédérale est destiné au financement de cinq fonds gérés par la CREG: le fonds dénucléarisation, fonds CREG, fonds social énergie, fonds gaz à effet de serre, fonds clients protégés. Le montant de cette cotisation est fixé par arrêté en application de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité. La CREG est habilitée à contrôler la correcte application des dispositions relatives à la cotisation fédérale.

⁽⁹⁾ Uniquement en Wallonie.

Nos prix sont TVA incluse.

Les prix affichés sont d'application pour les compteurs avec relevé annuel et avec un raccordement basse tension en dessous de 56 kVA. Ils sont valables pour tout contrat signé en 01/2015.

Votre contrat de fourniture de gaz comprend les présentes conditions tarifaires ainsi que le formulaire Lampiris complété par vos soins et les conditions générales de Lampiris accessibles sur le site www.lampiris.be.

Les prix qui vous sont facturés en vertu de votre contrat sont constitués de 3 parties :

- (1) Le coût de l'énergie et des tarifs de transport
- (2) Le prix de distribution (versé à votre GRD)
- (3) Les impôts, taxes et contributions (fixés par les pouvoirs publics)

Formule Abonnement	€/par an
Light (consommation annuelle jusqu'à 5000/kWh)	30,00
Sweet (consommation annuelle jusqu'à 5001/kWh et 30000/kWh)	35,00
Standard (consommation annuelle de plus de 30000/kWh)	85,00

Intercommunale	Prix de l'Energie	Prix distribution(**)			Redevance Fixe			Location compteur
		0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh	0-5000 KWh	5001-150.000 KWh	150.001-400.000 KWh	Relevé annuel
-15,9 %		c€/KWh	c€/KWh	c€/KWh	€/an	€/an	€/an	€/an
GASELWEST VL	3,7145	2,61	1,42	0,97	17,55	77,28	754,39	7,11
IMEA	3,7145	2,31	0,71	0,52	15,22	95,19	380,76	7,11
IMEWO	3,7145	3,11	1,19	0,88	20,79	116,63	575,96	7,11
INFRA WEST	3,7145	2,86	1,28	0,69	12,10	90,13	982,69	6,24
INTERGAS	3,7145	0,14	0,14	0,14	120,32	120,32	120,32	2,32
INTERGEM	3,7145	2,47	1,21	0,83	16,54	79,86	642,64	7,11
INTER-ENERGA	3,7145	2,4864	1,1756	0,6435	15,7179	81,3846	879,7063	6,2436
IVEG	3,7145	2,27	0,78	0,72	15,03	89,24	167,51	6,24
IVEKA	3,7145	2,43	1,00	0,69	16,34	87,77	548,64	7,11
IVERLEK	3,7145	2,36	1,10	0,75	15,86	79,04	592,40	7,11
SIBELGAS NOORD	3,7145	2,85	1,18	1,10	18,32	101,64	224,81	7,11

Exemple:		Taxes, cotisations et redevances (***)	
La famille Trucmuche consomme annuellement 17.500 kWh de gaz naturel sur l'intercommunale INFRA WEST. Sa facture de gaz comportera les éléments suivants:			
Prix de l'abonnement annuel :	35,00 €	Cotisation fédérale + Cotisation clients protégés (****)	0,0679 c€/KWh
Prix de l'énergie :			
> 17.500 kWh x 3,78 c€/ kWh	660,83 €		
> Terme fixe de distribution = 1 x 90,13 €	90,13 €		
> Terme variable de distribution = 17.500 kWh x 1,28 c€/ kWh	224,79 €	Contribution énergie	0,1197 c€/KWh
> Location annuelle du compteur = 12 x 0,52 €	6,24 €		
> 17.500 kWh x 0,1197 c€/ kWh	20,95 €		
Soit un total de :	1.044,97 €	TOTAL	0,1599 c€/KWh

Lampiris négocie ses prix d'achat au plus près des prix du marché. Le prix du gaz naturel fluctue donc en fonction des variations du prix du marché sur la base de la formule suivante :

$$\text{Prix du gaz naturel} = \text{TTF103 (Endex)} + 0,79 \text{ c€/kWh} + \text{TVA}$$

TTF103 (Endex) : moyenne arithmétique en c€/kWh des prix de référence constatés en fin de journée ("end of day") des contrats "quarter" (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché néerlandaise TTF pour livraison les mois suivants) tels que publiés sur le site www.apxendex.com. Vous pouvez également consulter les paramètres gaz sur www.creg.be.

Par souci de simplicité, le prix de votre acompte est basé sur un TTF forecasté sur un an afin de limiter au maximum les variations tarifaires.

La facturation de votre consommation est calculée lors de l'établissement de votre facture de régularisation sur la base de l'index TTF publié le premier jour du trimestre de consommation. La facturation se base sur une estimation des volumes consommés chaque trimestre. A cette estimation est appliquée trimestre par trimestre la formule ci-dessus avec l'index publié le premier jour du trimestre concerné.

(*) Ces prix sont d'application pour les contrats de fourniture de gaz avec une consommation annuelle de moins de 100 Mwh.

(**) Versé à votre GRD. Tarifs de réseau tels qu'approuvés par la CREG et publiés par les GRD compétents.

(***) Les contributions, taxes et surcharges telles en vigueur à la date de l'établissement de cette carte tarifaire (publiés sur le site officiel www.creg.be). Pour toute modification ou tout nouvel élément de coût étant la conséquence directe ou indirecte d'une décision législative ou d'une autorité compétente, Lampiris se réserve le droit de modifier ses prix.

Tout nouvel élément de taxes, cotisations ou contributions sera répercuté au client sans majoration.

(****) La TVA n'est pas d'application sur la cotisation clients protégés.

(*****) D'application uniquement en région wallonne. Forfait pour les premiers 100 kWh : 0,75 c€. La TVA n'est pas d'application sur la redevance de raccordement.